

Assurance-chômage—Loi

Si les députés souhaitent prendre connaissance de l'article que j'ai devant moi . . .

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, je voudrais invoquer le Règlement car j'espérais que le député aurait essayé de tenir des propos un peu plus pertinents. Il emploie un slogan déjà utilisé lors de la dernière campagne électorale. «Qu'on fasse payer les riches!» C'était un slogan des candidats du parti marxiste-léniniste. S'il veut s'en servir, je n'ai aucune objection. Toutefois, je n'aime pas à être traité de communiste. Il nous faut mettre un terme à ces propos car je ne crois pas le député connaisse la différence entre un communiste et un marxiste-léniniste, entre le CCF ou le NPD. A mon avis, c'est du pareil au même.

● (1610)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Nous reconnaissons tous, j'en suis sûr, que le deuxième aspect soulevé par le député ne peut pas faire l'objet d'un rappel au Règlement.

Quant au premier aspect de son rappel au Règlement où il invite le député à plus de pertinence, je dois dire que j'ai déjà porté ce fait à l'attention du député. Il ne lui reste plus guère de temps et peut-être pourrait-il se souvenir de la règle de la pertinence.

M. Anguish: Merci, monsieur l'Orateur. J'étais sûr que j'étais bien dans le sujet.

Je pense qu'on doit faire payer ceux qui en ont les moyens. J'ai devant moi une liste des directeurs de la société du Canadien Pacifique Ltée. C'est M. Ian D. Sinclair qui en est président-directeur général. A ce titre, ce monsieur gagne plus de \$600,000 par an. C'est honteux, monsieur l'Orateur. Des gens comme lui ont les moyens de payer. Pas les pauvres chefs de petites entreprises de notre pays dont j'ai dit qu'ils étaient la clef du succès de notre économie ni les salariés qui travaillent pour eux. C'est honteux, monsieur l'Orateur mais ce n'est pas tout. M. Sinclair est également président-directeur général de deux autres sociétés. Il est président d'une autre société; il est vice-président et directeur de trois autres grandes multi-nationales et il est directeur de 18 autres. Or, il est rémunéré pour tous ces postes. Il est incroyable qu'une seule personne puisse gagner autant d'argent. La plupart de ces postes sont des nominations politiques et c'est anormal. Ce sont des gens comme lui qui devraient payer pour le fardeau du chômage dans notre pays.

J'aimerais maintenant revenir au bill C-3 et rappeler un peu le discours du trône. Le troisième point parle de propriété et de contrôle de l'économie canadienne. Le niveau de contrôle ou de propriété de l'économie canadienne par les Canadiens n'est pas bien élevé à cause des politiques actuelles du gouvernement libéral et des politiques précédentes du gouvernement conservateur. On n'a fait aucun effort pour réaliser le contrôle de l'économie canadienne. On n'a fait aucun effort pour y arriver, tout comme on n'en a fait aucun pour réussir à maîtriser les dépenses qui sont devenues incontrôlables sous le gouvernement libéral actuel de même que les déficits budgétaires qui augmentent depuis maintenant plusieurs années.

Le gouvernement actuel préfère invoquer une certaine loi sur l'examen de l'investissement étranger. Comment cela va-t-il aider les Canadiens à réaliser le contrôle de leur économie? Les Canadiens qui, comme les députés du Nouveau parti démocratique, se préoccupent vraiment de garder les Canadiens au travail et non de varier leurs prestations lorsqu'ils

deviennent chômeurs en si grand nombre partout au Canada veulent savoir comment le bill va aider à le faire? Ces travailleurs ignorent ce que deviennent d'un mois à l'autre leurs critères d'admissibilité à un programme auquel ils cotisent et qu'ils subventionnent entièrement, comme le préconise le gouvernement actuel.

Les petites entreprises ont des problèmes de relations avec le gouvernement actuel. Bien des petites entreprises font faillite tout comme bien des agriculteurs ont été chassés de leurs terres. C'est une honte! Le gouvernement préférerait s'occuper en priorité d'un déficit budgétaire de plus de 16 milliards de dollars . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je dois informer le député que son temps de parole est écoulé.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je n'ai que trois points à faire valoir en ce qui concerne le bill C-3, mais je tiens à le faire parce que je n'ai pu participer au débat antérieur à la Chambre. A ce moment-là, je faisais une tournée dans les provinces Maritimes où, comme les députés le savent, le chômage atteint des sommets sans précédent.

Mes collègues ont déclaré dans d'autres discours que notre parti rejette ce bill d'emblée, car il ne contribue en rien à résoudre le problème du chômage ni à soulager la misère des chômeurs. Il se borne à faire passer le coût de l'assurance-chômage du gouvernement aux employeurs et aux salariés. En fait, il répercute sur les travailleurs le coût de l'assurance-chômage au lieu de faire en sorte que le gouvernement s'en charge, gouvernement qui est en grande partie responsable du chômage massif qui sévit au Canada à l'heure actuelle.

Les trois points que je désire aborder portent particulièrement sur la façon dont ce bill et le programme d'assurance-chômage en général touchent les femmes et les jeunes du Canada. Premièrement, je parlerai de la question des droits des employés à temps partiel aux prestations d'assurance-chômage. Deuxièmement, de celle des travailleurs, surtout des femmes, qui sont souvent associés à l'affaire familiale avec leur conjoint. Troisièmement, je voudrais commenter la révélation scandaleuse de l'ancien ministre de l'Emploi, l'actuel député de Lincoln (M. Mackasey), que j'ai lue dans l'édition du 18 juin du *Vancouver Sun*.

Je parlerai tout d'abord de la situation des travailleurs à temps partiel par rapport à l'assurance-chômage. On constate, d'après le débat sur ce projet de loi, que celui-ci ramènera, de toute apparence, le nombre d'heures de travail nécessaires de 20 à 15. J'espère que vous me passerez l'expression, mais ce changement ne rime pratiquement à rien, car il ne s'attaque pas au cœur du problème. Si l'assurance-chômage est bel et bien un régime d'assurance financé par les employeurs et les employés, ne serait-il pas normal d'avoir droit aux prestations, peu importe le nombre d'heures de travail que l'on a faites? Quelle différence cela peut-il bien faire qu'une personne travaille 10, 15 ou 20 heures par mois si elle a payé sa prime? Les personnes qui sont incapables de trouver assez de travail pour avoir le nombre d'heures voulues—malheureusement, cela arrive souvent de nos jours—n'ont-elles pas droit aux prestations puisqu'elles ont payé leur prime?